

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N 29 / 2026

Nombre de

Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

L'an deux mille vingt six

le : trois avril

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE

COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN,

Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

OBJET :

**ELECTION DES
MEMBRES DU CCAS
POUR LES
CONSEILLERS
MUNICIPAUX**

-PROCURATIONS :

- M. Léonard BALDOCCHI à M. Philippe ARDHUIN

- M. Gilbert MAGNAN à M. Clément CHICHIGNOUD

- Mme Jennifer PALOMBE à Mme Marina BARRESI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-8 et suivants ;

Considérant que, conformément à ces dispositions, le conseil municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui siègeront au conseil d'administration du CCAS, dans un délai maximum de 2 mois suivant son renouvellement ;

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète ;

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation sur chaque liste ;

Considérant que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats ;

**Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le : 08/04/2026
Publié ou Notifié
le : 08/04/2026**

Après cet exposé, le conseil procède à l'élection des membres, obligatoirement au scrutin secret, parmi les listes de candidats présentées par les conseillers :

- Liste A :

1. Mme Jennifer PALOMBE
2. Mme Paule RANUCCI
3. Mme Yvonne CARAMICO
4. M. Bernard NEDJAR
5. Mme Sarah ABDELALI
6. Mme Emilie COSSU
7. Mme Marie-Line LEPAGE BAGATTA
8. M. Clément CHICHIGNOUD

A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- nombre de bulletins blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 29
- quotient électoral : 15
- nombre de sièges à pourvoir : 8

Ont obtenu :

- Liste A : Liste complète

Le conseil municipal proclame donc élus membres du conseil d'administration du CCAS :

Liste A :

1. Mme Jennifer PALOMBE
2. Mme Paule RANUCCI
3. Mme Yvonne CARAMICO
4. M. Bernard NEDJAR
5. Mme Sarah ABDELALI
6. Mme Emilie COSSU
7. Mme Marie-Line LEPAGE BAGATTA
8. M. Clément CHICHIGNOUD

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,

Philippe ARDHUIN

